



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Votants	28

Le 22 mars 2010 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2010

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mr GIBIER, Mme BIODORE, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mr LE MORE, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mme FONTAINE

Absents : Mme JARRY, Mr POINSIGNON, Mme QUENTIN, Mme MAGHNINI, Mr DECOURCELLE

Procurations : Mme JARRY avait délégué ses pouvoirs à Mme BOUDANT, Mr POINSIGNON avait délégué ses pouvoirs à Mme LETINTURIER, Mme QUENTIN avait délégué ses pouvoirs à Mme ROYER, Mr DECOURCELLE avait délégué ses pouvoirs à Mme FONTAINE.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 est adopté à l'unanimité

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2010 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN EXPLOITATION DE DEUX FORAGES EN FORET D'ANDAINES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de raccordement mais exprime le souhait d'élargir celle-ci aux collectivités voisines
- Charge Monsieur le Maire de prendre contact avec les responsables de ces structures et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Accepte la modification du régime indemnitaire du personnel communal selon les modalités précitées
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la création de postes saisonniers selon les modalités énoncées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à ces besoins en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2 relatif au recrutement d'agent non-titulaire pour des besoins saisonniers

**ADHESION DU SIE DU PAYS D'AUGE - PAYS D'OUCHE ORNE AU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES ELECTRIFIEES DE L'ORNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Emet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Pays d'Auge-Pays d'Ouche Orne au sein du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne

- Charge Monsieur le Maire de donner connaissance de cette décision à Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Orne et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CONVENTION DE PRESTATIONS CULTURELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Signe la convention de prestations intellectuelles à intervenir avec Madame MOZZICIONACCI selon les conditions précitées.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de ce dossier.

DYSFONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'ACHAT D'EAU A LA MAYENNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 23 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS

- Charge Monsieur le Maire de solliciter du Président du Syndicat Mixte d'Achat d'Eau à la Mayenne l'application des règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour un fonctionnement « normal » du syndicat, respectueux de ses membres et des territoires qu'il couvre

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

**SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES ANDAINES POUR
L'IMPLANTATION D'UN SCANNER**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Soutient le projet d'implantation d'un scanner sur le site fertois du Centre Hospitalier Intercommunal des Andaines.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier.

AUTORISATION DE DEFENDRE LA COMMUNE EN JUSTICE : CONTENTIEUX D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Autorise Monsieur le Maire à défendre la commune dans l'affaire précisée ci-dessus conformément aux articles L2122-22, L2132-1 et L2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Charge Monsieur le Maire de prendre attache du cabinet SELARL Phélip & Associés afin de pouvoir représenter la Commune pour ce dossier, étant précisé que ce conseil nous a été proposé par notre assureur, PNAS, qui prend en charge la dépense correspondante.

CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MAYENNE-ORNE-SARTHE POUR LA PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES »(RAM)

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide de signer la convention de prestation de service Relais Assistantes Maternelles (RAM) selon les conditions précisées dans l'annexe jointe
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ECO QUARTIER DE CLOUET »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Décide la création d'un budget annexe « lotissement éco quartier de Clouet » conformément à la comptabilité publique
- Précise que ce budget ne sera pas assujetti à la TVA
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

AMORTISSEMENT DE LA LICENCE IV DE L'EDEN CLUB

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe la durée d'amortissement d'une licence de débits de boissons à 5 ans.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe le montant de l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église à 552,63 €.

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

SEJOURS DU CENTRE DE LOISIRS : PARTICIPATION DES FAMILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe les prix du séjour du Centre de Loisirs qui se dérouleront à Saint Martin de Bréhal et Arville durant les vacances de Printemps

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de ce dossier.

VENTE DES CARTES POSTALES DU MUSEE DU JOUET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Retire les cartes postales du stock de la trésorerie municipale en vue de les vendre au prix unitaire de 0,30 €

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce

TARIFS MUNICIPAUX - ANNEE 2010

TARIFS MUNICIPAUX (Hors complexe touristique)	Tarifs 2010
1 - DROITS DE PLACE	
A°) MARCHE	
* Marché couvert	
- Taxe perçue par mois et par mètre linéaire	2,20 €
* Diverses places	
- Etalagistes, forains - le m ²	0,30 €
avec un minimum de perception par jour de	1,00 €
- Redevance trimestrielle (soit 12 jeudis)	
profondeur étalage = 2,50 m - le m ²	1,30 €
- Postiches et chansonniers - le m ²	2,10 €
- Vente et démonstration tous véhicules - au véhicule	1,80 €
* Marché aux volailles	

- Même redevance que les étalagistes - le m ²	0,30 €
avec un minimum de perception par jour de	1,00 €

*** Marché aux arbres et plantations**

- Minimum de perception par tranche de 10m ²	1,70 €
---	--------

B°) PERMIS DE STATIONNEMENT

*** Attractions diverses**

Redevances à payer à l'arrivée du cirque :

- Cirques : redevance par caravane et par remorque par jour	3,05 €
Chapiteau 1 mât par jour	30,30 €
Chapiteau 2 mâts par jour	70,70 €
Chapiteau 3 mâts et plus par jour	181,80 €
- Manèges et attractions - le m ² par jour	0,10 €
Forfait 2 semaines - le m ²	1,20 €
Forfait 3 semaines - le m ²	1,80 €
Fête foraraine - forfait à la semaine (7 jours)	300,00 €

*** Occupation trottoirs (en dehors du secteur piétonnier)**

- Autorisation obligatoire - redevance annuelle - le m ²	8,80 €
---	--------

*** Occupation secteur piétonnier**

- Autorisation obligatoire - Forfait annuel	71,00 €
- Terrasses commerciales - le m ² (par saison)	7,20 €
- Etalages divers : pour un an - profondeur = 1 m	
< 5 m	73,00 €
> 5 m et < 10 m	145,00 €
> 10 m	194,00 €
- Etalages divers : pour 6 mois - profondeur = 1 m	
< 5 m	42,00 €
> 5 m et < 10 m	74,00 €
> 10 m	98,00 €

C°) PERMISSION DE VOIRIE

*** Occupation secteur piétonnier avec emprise sur le sol**

- Autorisation obligatoire - par an le m ²	60,00 €
---	---------

2 - EMPLACEMENTS TAXIS PAR AN

- Hors zone bleue	89,00 €
- En zone bleue	148,50 €

3 - PHOTOCOPIE

Photocopie A4 noir et blanc	0,10 €
Photocopie A4 couleur	0,20 €
Photocopie A3 noir et blanc	0,20 €
Photocopie A3 couleur	0,40 €

4 - LOCATION SALLE OMNISPORTS

En dehors d'une gratuité accordée une fois par an à de nombreuses associations fertaises (Cf. délib. Du 19/02/03)

- Associations fertaises - du 1 ^{er} mai au 30 septembre	415,00 €
- Associations fertaises - du 1 ^{er} octobre au 30 avril	570,00 €
- Associations situées dans la C.C.P.F. - du 1 ^{er} mai au 30 septembre	540,00 €
- Associations situées dans la C.C.P.F. - du 1 ^{er} octobre au 30 avril	700,00 €
- Associations autres ou personnes morales - du 1 ^{er} mai au 30 septembre	830,00 €
- Associations autres ou personnes morales - du 1 ^{er} octobre au 30 avril	965,00 €
- Opérations commerciales - du 1 ^{er} mai au 30 septembre	1.253,00 €
- Opérations commerciales - du 1 ^{er} octobre au 30 avril	1.388,00 €

5 - LOCATION DE LA SALLE GERARD PHILIPPE

Coût par jour d'utilisation

- Etablissement scolaire fertois :	51,00 €
- Association fertoise louant dans un but lucratif :	302,00 €
- Association non fertoise louant dans un but lucratif :	455,00 €
- Association fertoise louant dans un autre but :	51,00 €
- Association non fertoise louant dans un autre but :	103,00 €
- Personne morale de droit privé dont le site social est situé à la Ferté- Macé	156,00 €
s'ajoute le coût horaire du personnel municipal mis à disposition	24,93 €
Une caution sera déposée lors de la signature de la convention	250,00 €

6 - LOCATION MAISON BOBOT

Location, à titre commercial ou à but lucratif (par jour)	77,50 €
---	---------

7 - LOCATION SALLE JACQUES PREVERT

Location, à titre commercial ou à but lucratif (par jour)	77,50 €
---	---------

8 - LOCATION MARCHÉ COUVERT

Location pour réunions, vins d'honneur, ...

- Fertois	39,80 €
- Non fertois	72,50€
- Opération commerciale - Non Fertois (par jour)	158,00 €
- Opération commerciale - Fertois (par jour)	76,50 €

9 - LOCATION MATERIEL DIVERS

FERTOIS

- Chaise	0,70 €
- Podium complet	62,00 €
- Moitié de podium	35,70 €
- Plateau	1,70 €

- Barrière 1,70 €

NON-FERTOIS

- Chaise 1,40 €
- Podium complet 126,50 €
- Moitié de podium 70,50 €
- Plateau 3,60 €
- Barrière 3,60 €

10 - MISE A DISPOSITION DE MATERIELS TECHNIQUES

- Sableuse (par jour) 42,85 €
- Carotteuse (par jour) 58,65 €
- Nacelle (par heure) 29,58 €
- Frais de déplacement/km 0,63 €
- Location de chalet (par jour) 17,34 €

11 - CAMPING - PAR NUIT

- Campeur 1,90 €
- Campeur agé de moins de 7 ans 1,10 €
- Emplacement simple 1,00 €
- Automobile 0,80 €
- Camionnette - fourgon 18,00 €
- Camping-car 1,70 €
- Electricité 1,90 €
- Garage mort
 hors saison (du 1^{er} octobre au 30 avril) 0,70 €
 saison (du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre) 1,40 €
 pleine saison (du 1^{er} juillet au 31 août) 2,00 €

Véhicules double-essieux interdits

12 - CIMETIERE

- Creusement de fosse enfant de moins de 7 ans 23,50 €
- Taxe exhumation enfant 20,50 €
- Caveau provisoire : droit unique 31,50 €
- Caveau provisoire : par jour 4,00 €
- Droit d'inhumation 16,50 €
- Concession trentenaire : le m² 159,00 €
- Concession de 15 ans : le m² 115,00 €
- Concession trentenaire - enfant de moins de 7 ans : le m² 115,00 €
- Caverne
 concession 15 ans 300,00 €
 concession 30 ans 380,00 €
 ouverture (1^{ère} ouverture gratuite) 25,00 €
- Columbarium
 concession 15 ans 710,00 €
 concession 30 ans 800,00 €

ouverture (1^{ère} ouverture gratuite) 25,00 €

13 - OPERATIONS FUNERAIRES : VACATIONS DE POLICE

En application des articles L2213-14 et L2213-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le montant des vacations allouées aux fonctionnaires de police municipale compris entre 20 € et 25 €.

Après avis de l'Assemblée Délibérante, un arrêté municipal fixera le tarif des vacations funéraires et sera transmis à la Préfecture de l'Orne. 21,00 €

14 - TENNIS

- Joueur licencié école tennis fertoise	14,00 €
- Joueurs fertois	
saison	51,00 €
mois	11,00 €
heure	4,00 €
- Joueurs non fertois	
saison	79,00 €
mois	18,50 €
heure	7,00 €

15 - POINT INFORMATION JEUNESSE

- Connexion internet : la $\frac{1}{2}$ heure	0,50 €
- Impression noire	0,16 €
- Impression couleur	0,42 €
- Boite de 6 préservatifs	1,00 €

16 - MUSEE DU JOUET

- Entrée	
individuelle	3,30 €
Groupe (à partir de 6 personnes - Prix par personne)	2,40 €
étudiant, scolaire, autocariste	1,60 €
enfant de moins de 6 ans accompagné	gratuit
- Comité d'Entreprise, amicales, associations de salarié, œuvres sociales...	2,40 €
- CEZAM	1,55 €
- Carte postale	0,70 €
- Affiche	4,00 €
- Guide du musée (illustrations couleur)	4,00 €
- Pin's	3,00 €
- Reproduction de jeux anciens	
kaléidoscope « ME »	14,00 €
kaléidoscope « Amélie »	14,00 €
kaléidoscope « M1 »	29,00 €
thaumscope « T4 »	26,00 €
thaumscope « T41 »	46,00 €

thaumscope « laque »	92,00 €
- Brochure pour la promotion du Musée du Jouet et du Trésorama	1,00 €

17 - REMISE EN FORME

- Séance	5,00 €
- Carte 10 séances	43,00 €
- Fertois	
mois	31,00 €
trimestre	67,00 €
semestre	118,00 €
année	167,00 €
- Extérieurs	
mois	38,00 €
trimestre	87,00 €
semestre	145,00 €
année	218,00 €
- Comités d'Entreprise fertois	
semestre	110,00 €
année	144,00 €
- Comités d'Entreprise non fertois	
semestre	126,00 €
année	174,00 €

18 - BIBLIOTHEQUE

*** Bibliothèque**

- Fertois	
jeune (moins de 18 ans)	2,70 €
adulte	5,60 €
- Non-Fertois	
jeune (moins de 18 ans)	5,20 €
adulte	21,40 €

*** Bibliothèque + discothèque + multimédia**

- Fertois	
jeunes (moins de 18 ans)	14,80 €
adultes	16,80 €
- Non-Fertois	
jeunes (moins de 18 ans)	19,90 €
adultes	36,70 €

*** Groupes (à partir de 6 personnes - Prix par personne)**

- Fertois	12,75 €
- Non-Fertois	44,40 €

- Services municipaux (Centre de loisirs et temps périscolaire - Unité Petite enfance - atelier d'arts - cinéma Gérard Philipe) gratuit

* Connexion internet : la $\frac{1}{2}$ heure 0,50 €

* Impression couleur 0,42 €

* Pénalités de retard (par semaine et plafonnée à 10 €) 1,00 €

* Remplacement de carte 1,55 €

19 - PUBLICITE BASE DE LOISIRS

*** Voiles publicitaires pour 3 ans**

- 6 voiles d'optimist

1 000,00
€

- 6 voiles de planche à voile

1 000,00
€

fournies par la Ville mais la publicité reste à la charge de l'annonceur

*** 3 bouées publicitaires pour l'année**

fournies par la Ville mais la publicité reste à la charge de l'annonceur - diamètre = 100 cm - H = 150 cm

385,00 €

*** Programme des manifestations**

- Encart 1^{ère} page - 4 x 8,5 cm

65,00 €

- Encart - 4 x 8,5 cm

40,00 €

- Encart dernière page - 8,5 x 18,5 cm

155,00 €

*** Manifestations**

Emplacement sur affiches de mobilier de communication + diffusion de spots

publicitaires sur les radios + une publicité sur les journaux locaux

+ une banderole fournie par l'annonceur sur le lieu de la manifestation

- Bandeau - 21 x 90 cm

385,00 €

- Encart - 21 x 29,7 cm

130,00 €

20 - TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES

1^{ère} catégorie : emplacements non-éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente

14,45 €

2^{ème} catégorie : emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente

22,30 €

3^{ème} catégorie : emplacements éclairés par un dispositif lumineux extérieur à l'emplacement ou fixé à ce dernier

29,53 €

4^{ème} catégorie : caissons publicitaires destinés à supporter des affiches éclairées par transparence et dispositifs lumineux installés sur toitures, murs ou balcons

44,71 €

21 - REDEVANCE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES

Occupation du domaine public, y compris lorsqu'il fait saillie sur la voie publique

11,00 €

(prix au m²)

22 - REPAS DES ANCIENS

- Participation des conjoints nés après 1939

14,50 €

23 - TARIFICATION JOURNALIERE DU CHENIL MUNICIPAL (dès la prise en charge)

- Chats

6,50 €

- Petits chiens 8,50 €
- Gros chiens 12,70 €
- Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie 12,70 €

Les frais vétérinaires engendrés par la prise en charge sont obligatoirement remboursés par le propriétaire de l'animal ou son représentant

24 - HEURE DE MAIN-D'OEUVRE 24,93 €

PEINTURE ROUTIERE

	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE/UNITE	TARIFS 2010
1	Transfert de matériel	Forfait	1	29,36
2	Alternat par feux tricolores	Journée	1	84,87
3	Le marquage au sol en peinture blanche pour la réalisation de bande stop, cédez-le-passage et passage piétons normalisés. Balayage et prémarquage inclus. Le produit devra être homologué en marquage routier	m ²	1	9,94
4	Le marquage au sol en bande de 10 cm de peinture blanche pour la délimitation du stationnement. Balayage et prémarquage inclus. Le produit devra être homologué en marquage routier	ml	1	1,14
5	Le marquage au sol en bande de 10 cm de peinture jaune pour la délimitation des arrêts de car. Balayage et prémarquage inclus. Le produit devra être homologué en marquage routier	ml	1	1,14

6	Enduit à froid bi-composant lissé de couleur jaune pour le marquage d'un dispositif d'alerte. Balayage et prémarquage inclus. Le produit devra être homologué en marquage routier	ml	1	20,44
----------	---	----	---	--------------

Tarif de travaux de voirie effectués sur le domaine public à charges des gestionnaires de réseaux électrique, gaz, eaux usées, eau potable, de communication ainsi que pour les particuliers demandeurs de travaux sur le domaine public)					
	Désignation	Unité	Quantité / Unité	Tarifs 2008	Tarifs 2009 et 2010
1,00	Dépose de bordures granit ou béton.	ML	1,00	6,00	6,30
2,00	Repose avec bordures de réemploies	ML	1,00	27,00	28,30
3,00	Fourniture et pose de bordures A2	ML	1,00	31,00	32,50
4,00	Fourniture et pose de bordures CS1	ML	1,00	31,00	32,50
5,00	Fourniture et pose de bordures CS2	ML	1,00	32,00	33,51
6,00	Fourniture et pose de bordures CC1	ML	1,00	35,50	37,20
7,00	Fourniture et pose de bordures CC2	ML	1,00	38,50	40,33
8,00	Fourniture et pose de bordures P1	ML	1,00	28,50	29,87
9,00	Fourniture et pose de bordures T1	ML	1,00	32,00	33,51
10,00	Fourniture et pose de bordures T2	ML	1,00	33,00	34,59
11,00	Démolition d'enrobé existant. Réglage, compactage du fond de forme en tout venant 0/31,5. Mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 noir.	M²	1,00	36,50	38,23
12,00	Mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 noir sans démolition et sans mise en œuvre de tout venant.	M²	1,00	29,00	30,39
13,00	Démolition d'enrobé existant. Réglage, compactage du fond de forme en tout venant 0/31,5. Mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 rouge.	M²	1,00	65,50	68,62
14,00	Mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 rouge sans démolition et sans mise en œuvre de tout venant.	M²	1,00	56,50	59,19
15,00	Busage de fossé sur 4,72 m en buses armées 135 A diamètre 300 mm. Couverte en tout venant 0/31,5. Compris deux têtes de pont sécurité.	Unité	1,00	513,00	537,40
16,00	Busage de fossé sur 7,08 m en buses armées 135 A diamètre 300 mm. Couverte en tout venant 0/31,5. Compris deux têtes de pont sécurité.	Unité	1,00	607,00	635,85
16bis	Busage de fossé sur 14,16 m en buses armées 135 A diamètre 300 mm. Couverte en tout venant 0/31,5. Compris deux têtes de pont sécurité.	Unité	1,00		1000,71
16ter	Busage de fossé sur 21,24 m en buses armées 135 A diamètre 300 mm. Couverte en tout venant 0/31,5. Compris deux têtes de pont sécurité.	Unité	1,00		1152,07
17,00	Sciage d'enrobé à la scie à sol.	Forfait	1,00	125,00	130,94
18,00	Signalisation de chantier	Forfait	1,00	95,50	100,04
19,00	Terrassement à la main	M3	1,00	72,00	75,44
20,00	Tranchée largeur 80 cm, profondeur maxi 150 cm. Compris évacuation des exédents. 70 ML par jour.	ML	1,00	14,00	14,65
21,00	Piquage sur regard existant	U	1,00	92,00	96,35
22,00	Construction de regard sous trottoir ou sous chaussée. Compris fourniture et pose d'un tampon fonte classe D400;	U	1,00	369,00	376,07
23,00	Fourniture et pose de tuyaux béton dia 300 mm 135A en tranchée ouverte.	ML	1,00	27,00	28,29
24,00	Fourniture et pose de tuyaux en PVC CR8 dia 200 mm en tranchée ouverte.	ML	1,00	35,00	36,69
25,00	Fourniture et pose de sous trottoirs de boîtes de branchement des eaux pluviales type EURO 300 de chez Blard avec tampon fonte.	U	1,00	27,00	28,29
26,00	Plus value Tampon fonte SODIF SHB 500 84336U	U	1,00	38,00	39,82
27,00	Croisement d'ouvrage	U	1,00	88,00	92,19
28,00	Mise en place de grillage de détection	ML	1,00	1,00	1,04
29,00	Sablage des canalisation. 10 cm dessous et 20 au dessus.	T	1,00	10,00	10,50
30,00	Remblaiement de la tranchée en tout venant 0/31,5 compacté par couches successives de 20 cm.	T	1,00	30,20	31,62
31,00	Mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 noir à froid.	M²	1,00	23,00	24,08
32,00	Emulsion bicouche noir	M²	1,00	6,00	6,30
33,00	Réglage, compactage du fond de forme en tout venant 0/31,5.	M²	1,00	7,00	7,32
33,00	Réglage, compactage du fond de forme en tout venant 0/31,5.	M²	1,00		7,04
34,00	Fourniture et pose de sabot de gargouille, de bec de gargouilles et d'un tuyau fonte pour l'évacuation des eaux de gouttière. En création.	U	1,00		329,70
35,00	Fourniture et pose de caniveau MULTIDRAIN 200 ACO (largeur utile 200 mm).	ML	1,00		167,93
36,00	Fourniture et pose de caniveau fonte BENITO RC30 (largeur utile 300 mm).	ML	1,00		352,75
37,00	Creusage de fossés (700 ML en 7H)	ML	1,00		0,91
38,00	Salage de hivernal de voirie.	Km	1,00		35,14
39,00	Fourniture et pose de bec de gargouilles et d'un tuyau galva pour l'évacuation des eaux du caniveau de garage.	U	1,00		101,75
40,00	Tracto pelle avec chauffeur	H	1,00		51,62
41,00	Camion 19T avec Chauffeur	H	1,00		51,99

BASE DE LOISIRS

ACTIVITES COMPLEXE TOURISTIQUE	Tarifs 2010
<u>Carte pass'ports</u>	
10 points	10,00 €
10 cartes achetées - 11ème gratuite lors du week-end sportif, la carte (utilisable que ce week-end)	2,00 €
<i>Les activités suivantes pourront être réglées par points :</i>	
- <i>Planche à voile : toute la saison</i>	
- <i>Optimist : toute la saison</i>	
- <i>Pédalo : toute la saison</i>	
- <i>Mini-golf : toute la saison</i>	
- <i>Pêche : toute l'année</i>	
- <i>Tir à l'arc : en fonction des animations</i>	
- <i>Escalade : en fonction des animations</i>	
- <i>Swin : toute la saison de swin</i>	
- <i>Canoé, kayak</i>	
- <i>Rosalie</i>	
- <i>Parcours d'orientation</i>	
<u>Pédalos</u>	
2 places (30 mn)	4,00 €
4 places (30 mn)	7,00 €
<i>* Carte pass'ports :</i>	
30 mn - pédalo 2 places	3 pts
30 mn - pédalo 4 places	5 pts
<u>Bateaux électriques</u>	
30 mn	10,00 €
<u>Planches à voile et optimists</u>	
<i>* Location :</i>	
1 heure	6,00 €
1.5 heure	8,00 €
2 heures	10,00 €
2.5 heures	12,00 €
3 heures	14,00 €
4 heures	16,00 €
5 heures	18,00 €

Caution (sauf pièce d'identité fournie)	70,00 €
combinaison louée	2,00 €
baptême optimist (selon disponibilité)	3,00 €

** Cours (prix à l'heure et par personne) :*

individuel	20,00 €
de 3 à 5 personnes	10,00 €
à partir de 6 personnes	9,00 €

** Groupes et mini-camps :*

Forfait 6 heures d'optimist (12 personnes)	360,00 €
Personne supplémentaire	5,00 €

Forfait 4 heures d'optimist (12 personnes)	240,00 €
Personne supplémentaire	5,00 €

Forfait 6 heures planche à voile (10 personnes maximum)	300,00 €
Forfait 4 heures planche à voile (10 personnes maximum)	200,00 €

** Scolaires (par élève) :*

voile/optimist - écoles élémentaires fertaises - la séance	gratuit
voile/optimist - écoles élémentaires non fertaises - la séance	3,20 €
voile/optimist - collèges fertais - la séance	2,80 €
voile/optimist - collèges non fertais - la séance	3,90 €
planche à voile - lycées & collèges fertais - la séance	3,30 €
planche à voile - lycées & collèges non fertais - la séance	4,40 €

** Carte pass'ports :*

planche à voile - location 1 heure	4 pts
optimist - location 1 heure	4 pts

** Corps mort voiliers type dériveurs (de 3.80 m à 5.05 m)*

par an	52,00 €
--------	---------

Yole

Baptême (par personne)	3,00 €
------------------------	--------

Mini-golf

par personne	2,00 €
balle perdue	2,00 €

** Groupes et mini-camps :*
par personne 1,80 €

** Carte pass'ports :*
par personne 1 pt

Tir à l'arc

les dix flèches 3,00 €

** Groupes et mini-camps :*
par groupe jusqu'à 12 personnes maximum (tarif de l'heure) 29,00 €

** Carte pass'ports :*
les 10 flèches (en fonction des animations) 3 pts

Escalade

** Groupes et mini-camps :*
par groupe jusqu'à 6 personnes maximum (tarif de l'heure) 28,00 €

** Carte pass'ports :*
découverte (en fonction des animations) 3 pts

Pêche

journée 4,00 €

semaine 15,60 €

Mois 31,00 €

année 77,00€

** Carte pass'ports :*
journée 1 pt

Groupe et mini camps (6 personnes maximum) - Tarif à l'heure pour le groupe 15,00 €

Swin-Golf

Caution (sauf pièce d'identité fournie) 80,00 €

balle 3,00 €

** Parcours adulte :*
tarif normal 7,00 €
1/2 tarif signataires convention échange inter-clubs 3,50 €
carte 10 entrées 50,00 €

** Parcours moins de 18 ans :*
tarif normal 5,00 €
1/2 tarif signataires convention échange inter-clubs 3,00 €

carte 10 entrées 35,00 €

** Abonnements :*

année licencié compétition fertois 50,00 €

année licencié compétition non-fertois 90,00 €

année non licencié 135,00 €

** Cours :*

** Carte pass'ports :*

pour toute la saison de swin - le parcours 5 pts

** Scolaires*

par élève écoles fertoises - le parcours 2,40 €

par élève CFTA (adultes) - le parcours 5,00 €

par élève écoles non fertoises - le parcours 4,50 €

** Groupes et mini-camps :*

groupes (7 à 12 personnes) - par adulte pour un parcours

par groupe jusqu'à 12 personnes par séance 40,00 €

par personne supplémentaire 3,50 €

** En cas de détérioration de matériels ou de non-restitution de canne 42,00 €*

Parcours d'orientation

en individuel (sans encadrement) 4,00 €

forfait (jusqu'à 12 personnes, avec encadrement) 40,00 €

personne supplémentaire 3,50 €

** Carte pass'ports :*

un parcours 2 pts

Groupes et mini-camps

Hébergement en camping pour groupes de jeunes
par nuit et par personne - gratuité pour les accompagnateurs 2,00 €

Animations

régate de planche à voile - par personne 3,40 €

concours de tir à l'arc - par personne 2,00 €

tournoi de foot de plage - par personne 2,00 €

course de pédalos - par personne 2,00 €

concours de pétanque - par personne	3,50 €
4 h endurance optimist - par personne	3,50 €
karting - par personne	4,00 €
Concours de tir à l'arc (inscription + 3 flèches)	2,00 €
Les trois flèches supplémentaires	1,00 €

Canoés et kayaks

1/2 heure	4,00 €
1 heure	6,00 €
2 heures	10,00 €
3 heures	15,00 €
4 heures	20,00 €
Caution (sauf pièce d'identité fournie)	80,00 €

* *Carte pass'ports :*

1/2 heure	3 pts
-----------	-------

Centre de Loisirs Sans Hébergement	gratuit
Ecoles élémentaires fertaises - la séance	gratuit
Ecoles élémentaires non-fertaises - la séance	3,50 €
Collèges fertais - la séance	2,70 €
Collège non-fertais - la séance	3,80 €
Lycées fertais - la séance	3,80 €
Lycées non-fertais - la séance	4,30 €
Groupes et mini-camps (10 personnes maximum - tarif horaire)	36,00 €

Rosalies

15 mn	4,00 €
30 mn	7,00 €
1 heure	12,00 €
Caution (sauf pièce d'identité fournie)	80,00 €

-* *Carte pass'ports :*

30 mn	5 pts
-------	-------

Karts à pédales

15 mn	3,00 €
30 mn	6,00 €
1 heure	10,00 €
Caution (sauf pièce d'identité fournie)	80,00 €

Carte pass'ports

30 mn	4 pts
-------	-------

REDEVANCE POUR LA VENTE DE PRODUITS DERIVES DIVERS LORS DE MANIFESTATIONS (HORS ALCOOL) / PAR JOUR 15,00 €

STRUCTURES GONFLABLES (REDEVANCE PAR WEEK-END) - Tout week-end commencé sera dû dans sa totalité 150,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL , APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe les tarifs municipaux 2010 selon le tableau ci-dessus
- Précise que ces tarifs seront applicables au 1^{er} avril 2010
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

TARIFS 2011 : LOISIRS ACCUEIL ORNE

	2010	2011
Groupe (hors séjour) - Prix par personne	2,60	2,70
Groupe scolaire (hors séjour) - Prix par personne	1,75	1,80
Séjour groupe « agence voyage autocariste habilité » - Prix par personne	2,45	2,50
Séjour groupe scolaire « agence voyage autocariste habilité » - Prix par personne	1,70	1,80
Une entrée gratuite par tranche de 20 personnes payantes pour les cas précités		

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe les tarifs 2011 avec Loisirs Accueil Orne selon le tableau ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

GITES DE LOISIRS : TARIFS 2011

1 - TARIFS DE LOCATION A LA SEMAINE ET AU WEEK-END (3 NUITS MAXIMUM)

LOCATIONS A LA SEMAINE ET AU WEEK-END	PERIODES	4-5 PERSONNES	6 PERSONNES
<i>HAUTE-SAISON</i>	Juillet Août	309 €	334 €
<i>Saison</i>	Avril- à juin Septembre-octobre	243 €	285 €
<i>Basse-saison</i>	Janvier à mars Novembre-décembre	189 €	217 €
<i>Hors Haute-saison</i>	Week-end 3 nuits maximum	157 €	177 €

Réduction de 20% sur la 2^{ème} semaine consécutive hors haute saison

2 - TARIF PROMOTIONNEL SEJOUR DE TROIS SEMAINES

LOCATIONS A LA SEMAINE ET AU WEEK-END	PERIODES	4-5 PERSONNES	6 PERSONNES
HAUTE-SAISON	Juillet Août	710 €	780 €
<i>Saison</i>	Avril à juin Septembre- octobre	480 €	583 €
<i>Basse-saison</i>	Janvier à mars Novembre-décembre	427 €	490 €

3 - TARIFS ANIMAUX DE COMPAGNIE

	PERIODES	TARIF PAR ANIMAL
<i>TOUTES saisons</i>	SEMAINE	11 €
	nuit	3 €

4 - TARIF SPECIAL POUR SEJOURS DE 4 A 5 SEMAINES MAXIMUM (50% de réduction)

Tarifs à la semaine (pour la 4ème à la 5ème semaine)	PERIODES	4-5 PERSONNES	6 PERSONNES
<i>W</i>	Avril à juin Septembre- octobre	121 €	143 €
<i>Basse-saison</i>	Janvier à mars Novembre- décembre	96 €	111 €

5 - TARIFS POUR NUITS SUPPLEMENTAIRES OU ISOLEES

Tarifs saison 2010 de début avril à fin octobre (hors haute-saison)

Type A : 4-5 personnes

NOMBRE DE NUITS	TARIFS
7	230 €
6	210 €
5	194 €
4	166 €
3	151 €
2	123 €
1	93 €

Type B : 6 personnes

NOMBRE DE NUITS	TARIFS
7	275 €
6	260 €
5	243 €
4	225 €
3	172 €
2	157 €
1	123 €

En cas de force majeure, sur justificatif et selon les disponibilités, une réduction de 30 % sera offerte par nuit supplémentaire :

- Pour un gîte de 4-5 personnes : 27,90 €
- Pour un gîte de 6 personnes : 36,90 €

6 - POUR L'ENSEMBLE DES TARIFS CI-DESSUS, MAINTIEN DES DISPOSITIONS SUIVANTES

- ⇒ Acompte de 25% à la réservation et solde du montant du séjour un mois avant la remise des clés du gîte
- ⇒ Chèque-caution : 150 € par gîte
- ⇒ Frais d'électricité en sus : 0,15 €/kwh/jour
- ⇒ Forfait ménage : 40 €

7 - TARIF DE LA GRANDE SALLE DES GITES A L'ANNEE

NOMBRE DE JOURS	TARIFS
Location de 9h00 à 18h00	108 €
Week-end (3 jours maximum)	157 €
1 semaine	195 €

- Caution de 150 €
- Electricité en sus (au-delà de 15 kwh/jour)

➤ Règlement de la location un mois avant la remise des clés

8 - DEMANDE DE RESERVATION COLLECTIVE

En cas de location des 7 gîtes minimum, les tarifs suivants pourraient être appliqués **hors haute saison**.

PERIODES	TYPE A	TYPE B
<i>Semaine (saison)</i>	167 €	200 €
<i>Semaine (basse-saison)</i>	134 €	195 €
<i>Week-end (3 nuits maximum)</i>	113 €	123 €

9 - LOCATION ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE SECOND DEGRE DE LA FERTE-MACE (HORS HAUTE SAISON)

- Type A (4-5 personnes) : 146 € par semaine
- Type B (6 personnes) : 166 € par semaine

10 - TARIF SPECIAL CLUB SPORTIF

Demandes de clubs sportifs qui doivent proposer des conditions d'hébergement dans les gîtes pour une nuit hors haute saison (juillet-août)

	FERTOIS	NON-FERTOIS
<i>4-5 personnes</i>	90 €	100 €
<i>6 personnes</i>	113 €	123 €

11 - WEEK-END DECOUVERTE (AVRIL, MAI, JUIN, SEPTEMBRE)

- 2 personnes minimum : 100 € par personne
- 40 € par personne supplémentaire

Ce prix comprend :

- la location d'un gîte

- une carte pass'sports
 - une entrée au Musée du Jouet
 - un repas au restaurant
 - une entrée au cinéma Gérard Philipe
 - une entrée au château de Carrouges
- } par personne

Ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AV OIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Fixe les tarifs 2011 pour les gîtes de loisirs, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2011, selon le tableau ci-dessus

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier.

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « ville » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF « LOUEUR D'IMMEUBLES » 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « loueur d'immeubles » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « eau » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « assainissement » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF « LA POMMERAIE » 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « la pommeraie » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF « ZONE DE BELLEVUE » 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « zone de Bellevue » 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT DE LA BARBERE » 2009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif « lotissement de la Barbère » 2009.

PERCEPTION - COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET VILLE ET BUDGETS ANNEXES - FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Adopte le compte de gestion 2009

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIV :
⇒

VILLE

Résultat de l'exercice :	+ 926.284,46
Résultat reporté du budget loueur d'immeubles	+ 36.225,19
Résultat à affecter :	+ 962.509,65
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement:	962.509,65
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET LOUEUR D'IMMEUBLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIV :

⇒ **LOUEUR D'IMMEUBLES**

Résultat de l'exercice :	- 3.740,98
Résultat antérieur reporté :	+ 39.966,17
Résultat à affecter :	+ 36.225,19
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement:	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) sur budget ville :	36.225,19
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIV : :

⇒ **EAU**

Résultat de l'exercice :	+ 7.617,84
Résultat antérieur reporté :	+ 16.983,92
Résultat à affecter :	+ 24.601,76
1) Affectation en réserves (Compte 106) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	24.601,76
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIV : :

⇒ **ASSAINISSEMENT**

Résultat de l'exercice :	+ 79.577,81
Résultat antérieur reporté :	+ 21.204,25

Résultat à affecter :	+ 100.782,06
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement:	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	100.782,06
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA POMMERAIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIVIT :

LOTISSEMENT DE LA POMMERAIE



Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET ZONE DE BELLEVUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIVIT :

ZONE DE BELLEVUE



Résultat de l'exercice :	+0,27
Résultat antérieur reporté :	- 0,27
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	

Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	
--	--

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 - BUDGET LOTISSEMENT LA BARBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009 COMME SUIT :

LOTISSEMENT LA BARBERE



Résultat de l'exercice :	0
Résultat antérieur reporté :	0
Résultat à affecter :	0
1) Affectation en réserves (Compte 1068) en investissement :	
2) Report en fonctionnement (Compte 002) :	
Déficit de fonctionnement reporté (Compte 002) :	

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- Adopte les taux d'imposition des quatre taxes locales pour l'année 2010 comme suit :

- Taxe d'habitation	:	12,66 %
- Taxe foncière bâti	:	17,28 %
- Taxe foncière non-bâti	:	33,39 %
- Taxe professionnelle - Taux relais	:	12,91 %

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

BUDGET PRIMITIF 2010 - VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « VILLE » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « EAU » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - LA POMMERAIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « LA POMMERAIE » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - ZONE BELLEVUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « ZONE BELLEVUE » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - LOTISSEMENT DE LA BARBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT DE LA BARBERE » 2010

BUDGET PRIMITIF 2010 - LOTISSEMENT DU CLOUET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, PAR 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS, APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT DU CLOUET² » 2010